


RECTIFICATIF N° 82/071 du 19/01/1982
au décret n° 81/329/SGG du 20.05.81
portant nomination de Monsieur NGOMA Georges,
Assistant Social Principal en qualité de
Directeur de l'Education Surveillée
et de la Résocialisation.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/488 du 11 Septembre 1979 fixant les in-
démnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
(/u le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

Le Conseil du Cabinet entendu ;

DECRETE :

Au lieu de

Article 1er. - Monsieur GOMA Georges, Professeur Technique Adjoint Contrac-
tuel de 1er échelon est nommé Directeur de l'Education Surveillée et de
la Résocialisation.

L i r e

Article 1er. - Monsieur NGOMA Georges, Assistant Social Principal est
nommé Directeur de l'Education Surveillée et de la Résocialisation.

Le reste demeure sans changement.

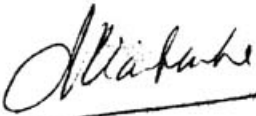
Brazzaville, le 19 Janvier 1982

./...



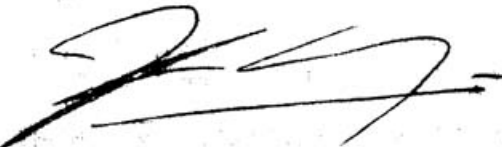
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice



Lieutenant Dieudonné KIMBEMBE.-

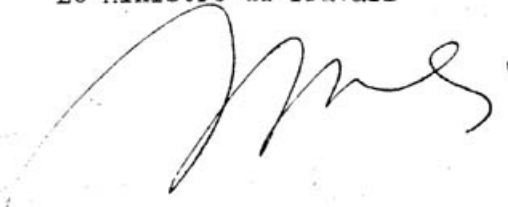
Le Ministre des Finances



Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail



Bernard COMBO MATSIONA.-

